

ASSEMBLÉE NATIONALE7 juin 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1420

présenté par
Mme Fabre
-----**ARTICLE 14 BIS**

À la seconde phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« modalités »

insérer les mots :

« d'application du présent alinéa ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.